



COMMUNE DE JUGON-LES-LACS

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES

FOURNITURE D'UN TRACTEUR AGRICOLE ÉQUIPÉ POUR LE SERVICE
VOIRIE AVEC REPRISE D'UN MATÉRIEL EXISTANT

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE 1 – ACHETEUR

Commune de Jugon-les-Lacs - Service Voirie

ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la fourniture, la livraison, la mise en service et la formation à l'utilisation d'un tracteur agricole équipé destiné au service voirie de la Commune de Jugon-les-Lacs ainsi que la reprise d'un tracteur existant appartenant à la collectivité.

ARTICLE 3 – PROCÉDURE

Marché public passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

ARTICLE 4 – DÉCOMPOSITION DU MARCHÉ

Le marché n'est pas alloti.

ARTICLE 5 – VARIANTES ET OPTIONS

Les variantes sont autorisées.

Elles devront respecter les exigences minimales figurant au CCP.

Les candidats pourront proposer des options ou équipements complémentaires susceptibles d'améliorer les performances, la sécurité ou le confort d'utilisation du matériel.

Les variantes et options devront être clairement identifiées et chiffrées séparément.

ARTICLE 6 – VISITE OBLIGATOIRE DU MATÉRIEL À REPRENDRE

La visite du tracteur Kubota faisant l'objet de la reprise est obligatoire.

Un certificat de visite signé par la collectivité sera remis au candidat.

Toute offre déposée sans réalisation préalable de cette visite pourra être déclarée irrégulière.

Les rendez-vous sont à prendre auprès du service voirie.

Contact technique Cédric LE GUYADEC

servicetechnique@jugonleslacs.bzh

ARTICLE 7 – CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET D'OFFRE

Le candidat devra remettre :

A – Candidature

- Lettre de candidature ou DC1
- Déclaration du candidat ou DC2
- Attestations fiscales et sociales à jour ou équivalent
- Extrait Kbis.

B – Offre

- Acte d'engagement signé
- Bordereau de prix ou devis détaillé ;
- Mémoire technique
- Documentation du tracteur
- Documentation du chargeur
- Conditions de garantie
- Description du SAV
- Délai de livraison
- Valeur de reprise du tracteur Kubota
- Attestation de conformité CE
- Description des variantes et options éventuelles.

ARTICLE 8 – JUGEMENT DES OFFRES

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

1. Valeur technique : 40 %

Appréciée notamment au regard :

- Des caractéristiques du tracteur ;
- De la qualité du chargeur ;
- De l'ergonomie ;
- De la sécurité ;
- De la garantie proposée ;
- Des coûts d'entretien.

2. Prix : 30 %

Le prix analysé tiendra compte du montant de reprise proposé.

3. Qualité du SAV et assistance : 20 %

Appréciée au regard :

- De la proximité du SAV ;
- Des délais d'intervention ;
- Des moyens techniques mobilisables.

4. Délai de livraison : 10 %

ARTICLE 9 – DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les offres sont valables 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 10 – CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

Les offres devront être transmises par voie électronique.

ARTICLE 11 – DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront parvenir au plus tard : LE 20 JUILLET À 12 H 00

ARTICLE 12 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements techniques : Cédric LE GUYADEC

servicetechnique@jugonleslacs.bzh

Renseignements administratifs : Nadine GUINIO

nadine.guinio@jugonleslacs.bzh